

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LABARTHE SUR LEZE

Par arrêté n° 22 U 190 en date du 08 décembre 2022

Le Maire de LABARTHE SUR LEZE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue du classement d'office dans le Domaine Public des voies desservant le lotissement « Les Bords de Lèze »

A cet effet,

Monsieur Jean-Marc CUSSAC a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur;

L'enquête se déroulera à la Mairie de Labarthe sur Lèze, Direction des services techniques et de l'urbanisme, chemin de la Croix de Mitrac **du Vendredi 20 janvier 2023 à 9h00 au Vendredi 03 février 2023 à 17 heures.**

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Labarthe sur Lèze, Direction des services techniques et de l'urbanisme, chemin de la Croix de Mitrac, les jours suivants :

- **le Mercredi 25 janvier 2023 de 10 heures à 12 heures,**
- **le vendredi 03 février de 15 heures à 17 heures.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique durant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune
- en format papier à la mairie de Labarthe sur Lèze, direction des services techniques et de l'urbanisme du 20/01/2023 au 03/02/2023 pendant les jours ouvrables de la Mairie soit du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h et de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Mairie de Labarthe sur Lèze – 490 Avenue du Lauragais 31860 LABARTHE SUR LEZE** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@labarthesurleze.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la commune (labarthesurleze.com) et à la mairie de Labarthe sur Lèze, direction des services techniques et de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les voies desservant le lotissement « Les Bords de Lèze » seront classées dans le Domaine Public.

Le Maire,
Yves CADAS

